

Communiqué de presse N°05/2024 du ROSO :

La méthanisation dans le département de l'Oise de moins en moins « agricole ».

Le ROSO a participé de façon active et constructive au schéma départemental de la méthanisation en 2020. Les nombreux échanges ont montré la volonté de la profession agricole de développer cette filière énergétique à partir de la maîtrise des intrants issus des productions agricoles ou résidus de la filière agricole. Le monde agricole affichait de vouloir contrôler et diriger la qualité des digestats répandus dans les champs. Après quatre ans, le ROSO voit se multiplier les demandes de dossiers pour un passage du seuil de déclaration au seuil d'enregistrement (de 30 tonnes à 100 tonnes / jour). L'implantation initiale se fait avec un petit tonnage (seuil de déclaration inférieur à 30 tonnes/ jour) mais la capacité technique permet dès le début de passer à plus de 30 tonnes/ jour. Cette augmentation de capacité est surtout corrélée à une grande diversification des intrants et les installations sont en capacité d'avaler des graisses, lactocérum, boues de stations d'épurations, soupe de déconditionnement... La part venant de la production agricole des exploitations diminue très nettement. Ceci conduit les exploitants à contracter des contrats d'approvisionnement avec les spécialistes industriels de la collecte et du traitement des déchets. Ces derniers en embuscade ont déjà franchi le pas en développant une politique de rachat des méthaniseurs agricoles. Ces évolutions conduiront à transformer ces installations d'origine agricole en installations industrielles capables d'avaler tous types de déchets méthanisables. Les nuisances pour les populations locales iront croissantes pour le trafic routier et les odeurs. Les sols déjà bien mal menés d'un point de vue agronomique se verront épandre tous ces résidus méthanisés. Voilà comment la filière industrielle reprend la main sur un marché qui lui échappé sans avoir à déposer de dossiers pour s'implanter dans les campagnes !